



PLAN ACADÉMIQUE D'ACTION POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



ÉGALITÉ DIVERSITÉ

ON EN FAIT
UNE RÉALITÉ



Un engagement de
l'académie
au bénéfice de ses
5 030 personnels,
avec des mesures
d'application.



Une étape majeure
pour progresser dans :

- l'égalité
professionnelle ;
- la lutte contre les
discriminations.



Un 1^{er} plan
2021-2023
évalué chaque
année et renouvelé
tous les trois ans.

5 axes pour faire évoluer les comportements et la gestion des ressources humaines

AXE 1

Renforcer la gouvernance des politiques
d'égalité professionnelle entre les femmes
et les hommes

- Mettre en place une gouvernance des politiques d'égalité
- Mettre en oeuvre le plan d'action académique
- Suivre la politique d'égalité professionnelle

AXE 2

Créer les conditions d'un égal accès aux métiers
et aux responsabilités professionnelles

- Garantir l'égal accès aux corps et aux emplois
- Déployer un plan de formation structurant
- Organiser les évolutions de carrière

AXE 3

Évaluer, prévenir et traiter les écarts de
rémunérations et de déroulement de carrière

- Mettre en place la méthodologie d'identification des écarts de rémunération
- Mobiliser des leviers pour résorber les écarts de rémunération
- Assurer la transparence des rémunérations lors des recrutements
- Neutraliser l'impact des congés familiaux sur la rémunération et les déroulements de carrière
- Favoriser l'annualisation du temps de travail comme alternative au congé parental

AXE 4

Mieux accompagner les situations de grossesse,
la parentalité et l'articulation des temps de vie
professionnelle et personnelle

- Reconnaître la coparentalité
- Exclure les congés maladie pendant la grossesse de l'application du délai de carence
- Favoriser le recours au compte épargne temps au terme des congés familiaux
- Sécuriser la situation des fonctionnaires stagiaires enceintes, ainsi que la prise en compte du congé paternité et d'accueil de l'enfant
- Encourager de nouvelles formes d'utilisation du travail
- Encourager de nouvelles formes d'organisation du travail au bénéfice de l'égalité professionnelle et de la qualité de vie au travail

AXE 5

Prévenir et traiter les discriminations, les actes de
violence, de harcèlement moral ou sexuel et les
agissements sexistes

- Mettre en place un dispositif de signalement, de traitement et de suivi des actes de violence, discriminations, harcèlement moral et sexuel, agissements sexistes auprès des services académiques
- Former les publics prioritaires
- Accompagner les agentes et agents victimes de violence conformément à la feuille de route RH
- Responsabiliser les employeurs dans la conduite de l'action disciplinaire

Plus d'informations sur :

<https://www.ac-corse.fr/egalite-professionnelle>